

Groupe de travail Emploi Formation

Réunion du 28 janvier 2025

Etaient présents :

Antonia Vitti – SFA CGT
Pierre Desmaret – FO
Vincent Bady – SYNAVI
Isabelle Fresson – SYNAVI
Anne Carrier Dornier – FEVIS / Scène Ensemble
Emmanuelle Delerue – Les forces musicales
Lisanne Lagourgue – Collectif marionnettes AURA
Clément Peretjatko – Collectif marionnettes AURA
Bertrand Furic – Jazz(s)RA / SMA
Ubavka Zaric – DRAC AURA
Ariane Naegelen – DRAC AURA
Emmanuel Chow-Chine – AFDAS
Gilles Verduze – AFDAS
Sabine Danquigny – France Travail Scènes et Images
Marjorie Glas – Coord. COREPS

Gilles Verduze, de l'AFDAS, participe pour la première fois à une réunion du COREPS. Il se présente. Il est en charge de la sécurisation des parcours et de l'inclusion à l'AFDAS. Il vient du comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques où il a travaillé à l'accompagnement et au suivi de la charte sociale.

Marjorie Glas revient en introduction sur l'assemblée plénière du COREPS qui a eu lieu le jeudi 23 janvier 2025 à Clermont-Ferrand. Celle-ci s'est déroulée sans accroc. Le compte-rendu est en ligne sur [la page du COREPS](#). Les chiffres de France Travail montrant une augmentation du nombre d'intermittents fin 2023 ont été discutés. Il faudrait les avoir au niveau régional pour pouvoir les analyser.

Ubavka Zaric (DRAC AURA) remarque que le dialogue était très apaisé malgré le contexte. Marc Drouet a affirmé l'importance du dialogue et du COREPS. On ne connaît pas aujourd'hui la loi de finance. La DRAC a reçu des premiers crédits qui vont être mis en paiement le plus rapidement possible. La ministre a affirmé avoir reçu un fonds d'urgence qui peut atteindre 40 millions d'euros.

Marjorie Glas (coord. COREPS) fera un point sur la présentation des travaux du groupe à l'occasion d'une table-ronde organisée par le CNAM (Centre National des Arts et Métiers) le 30 janvier et intitulée « Fabrique de l'ergonomie ». Il s'agit d'une table ronde consacrée à la santé au travail des intermittents, portée dans le cadre du projet de recherche Stars.

Tour d'actualité

Vincent Bady (SYNAVI) s'interroge sur les réductions budgétaires : lors de la commission permanente de la Région en décembre 2024, certains élus ont fait état d'une réduction de 5% du budget prévisionnel de la culture de la région. Il demande également des explications à Ubavka Zaric concernant la réduction annoncée dans un article de Télérrama du 21 janvier : un amendement a été déposé par le Sénat dans le cadre du projet de loi de finance qui suggère une réduction de 150 millions d'euros sur le budget culture. Le vote a eu lieu le 17 janvier. Il demande des explications au ministère. Il conteste par ailleurs très fortement que le fonds d'urgence de 40 millions puisse fonctionner car il serait attribué qu'à quelques structures.

Ubavka Zaric (DRAC AURA) répond qu'elle ne peut pas être plus rassurante ou précise que la ministre. Les négociations budgétaires sont encore en cours, le budget n'est pas voté. Il y a eu un communiqué officiel. Il faut attendre le vote du budget, même si c'est incertain et inquiétant. Tous les agents sont mobilisés à la DRAC pour payer au plus vite, au fur et à mesure qu'ils reçoivent les crédits, pour éviter des problématiques de trésorerie.

Emmanuel Chow-Chine (AFDAS) fait un bilan de l'exercice 2024 du côté de l'AFDAS. On observe une baisse des apprentis (268 contrats en 2024 contre 295 en 2023). Concernant le FNE, une subvention de d'Etat a été attribuée en 2023 et 2024 : une soixantaine d'employeurs ont bénéficié de ces aides-là. Sur les appuis conseil, il y a eu une subvention de la DREETS pour les enjeux RH : cette tendance se pérennise, une vingtaine d'employeurs ont pu être accompagnés sur la région. On note également une augmentation de l'accompagnement des intermittents, avec une augmentation du nombre de prises en charge financières : 2800 dossiers ont été financés. Les critères se sont récemment durcis, on repart sur les critères d'avant le confinement de 2020. L'AFADS est enfin en attente d'un décret d'application pour les aides aux apprentis 2025.

Bertrand Furic (Jazz(s)RA) se réjouit du maintien des aides pour les apprentis. Il dit par ailleurs avoir pris connaissance des nouveaux textes du CNM qui durcissent les critères d'aide aux structures de formation professionnelle. Il y a un gros travail à faire pour atteindre les minimas indiqués et continuer de déposer des dossiers au CNM. Les écoles de formation en région ont essayé d'avoir un rendez-vous avec les élus de la Région : le risque est que les arbitrages soient pris en avril-mai or ils travaillent sur des budgets en année scolaire. Les rendez-vous sont en cours mais les inquiétudes persistent sur la baisse annoncée des 35 millions sur l'enseignement supérieur.

Sabine Danquigny (France Travail Scènes et Images) informe du départ du Directeur régional (Frédéric Toubot). Pour l'instant elle ne sait pas qui le remplacera. L'agence travaille actuellement sur l'installation de la loi sur le plein emploi. Tout ne fonctionne pas comme prévu. Il y aura une nouvelle assurance chômage en avril. Les formations ont débuté sur cette nouvelle convention.

Au niveau de l'agence, le partenariat continue avec REDITEC pour faire connaître les métiers techniques : ils seront dans la Drôme ce trimestre (visite des coulisses, immersions professionnelles...), puis à Chambéry en mars. Concernant la loi de finance, aucune information n'est encore sortie sur les budgets formation. Des rencontres sont par ailleurs organisées par l'Agence comme « La Parenthèse » : ils proposent aux intermittents de réfléchir sur les liens vertueux, l'équilibre vie personnelle – vie professionnelle. Ils s'intéressent à la transition écologique et aux métiers sur ce secteur-là, pour voir comment le secteur culturel peut se mettre en mouvement sur ces questions.

Antonia Vitti (SFA CGT) indique que les salariés ressentent bien la baisse d'activité. Elle donne l'exemple de l'opéra de Toulon où le chœur a été remercié dans sa totalité (emplois permanents) : c'est une alerte. Cette baisse est largement ressentie dans les emplois intermittents et déjà très réelle dans le jeu vidéo.

Emmanuel Chow-Chine (AFDAS) demande si le sujet des auto-entrepreneurs est un sujet dans le spectacle vivant. Il fait le parallèle avec le secteur des sports.

Vincent Bady (SYNAVI) précise que l'auto-entrepreneuriat concerne surtout l'administratif ou l'accompagnement dans le spectacle vivant.

Anne Carrier Dornier (FEVIS / Profedim) ajoute que c'est un sujet dans les chœurs amateurs : la majorité des chefs tendent vers la facturation et mettent de cette manière leur statut en danger. Les structures préfèrent payer une facture plutôt qu'embaucher.

Sabine Danquigny (France Travail Scènes et Images) rappelle que les artistes n'ont pas le droit d'être auto-entrepreneurs. Elle peut faire remonter les instructions aux services de France travail. Cette situation n'est pas que du fait des intermittents mais surtout des employeurs qui veulent éviter la paperasse. Dans les ateliers qu'ils portent sur la création d'entreprise, ils alertent sur l'auto-entrepreneuriat.

Lisanne Lagourgue (Collectif marionnettes AURA) indique avoir eu une expérience inverse : il lui a été indiqué que lors de formations avec France travail, il y a des réponses régulières qui favorisent l'autoentrepreneuriat.

Sabine Danquigny (France Travail Scènes et Images) répond que ce n'est pas le cas en AURA. Elle va alerter les agences concernées.

Ariane Naegelen (DRAC AURA) ajoute que les cas d'artistes auto-entrepreneurs sont nombreux car les petites collectivités préfèrent payer sur facture plutôt que d'avoir une masse salariale en augmentation.

Marjorie Glas (coord. COREPS) suggère de continuer à travailler sur la sensibilisation des acteurs culturels dans les collectivités, dans le cadre de webinaires notamment.

Clément Peretjatko (Collectif marionnettes AURA) insiste sur la problématique de diversification des revenus pour les artistes (des marionnettistes qui sont aussi graphistes, par exemple). Il y a un problème d'articulation entre les deux : le double statut conduit parfois à une baisse de l'indemnité chômage. Il pose également la question de l'artiste intervenant qui fait de la formation : dans quelle catégorie le mettre ?

Marjorie Glas (coord. COREPS) explique que ce sont des enjeux qui remontent aussi dans le groupe politiques publiques. La question des modes de rémunérations se pose de plus en plus.

Isabelle Fresson (SYNAVI) précise que le cumul de statuts engendre généralement un appauvrissement des revenus.

Clément Peretjatko (Collectif marionnettes AURA) ajoute qu'à Thémaa, un travail a été mené sur la santé au travail des intermittents : ils travaillent notamment pour faire reconnaître le nouveau métier de constructeur de marionnettes. Fleur Lemerrier continue de travailler dessus. Jeudi aura lieu un webinaire pour les adhérents sur l'éco-conception dans les théâtres de marionnettes. La réflexion se construit avec les voisins italiens et espagnols. Il ajoute enfin que MIMA (mouvement international de la marionnette) travaille pour faire rentrer la culture comme objectif de développement durable mondial à part entière d'ici 2030. Enfin, le compte rendu de l'étude menée en région par l'Observatoire sur la marionnette sera présenté le 18 mars au Théâtre de Bourg en Bresse.

Pierre Desmaret (FO) revient sur les assises nationales des metteurs en scène. La séance conclusive a eu lieu la semaine dernière. La synthèse est [en ligne](#) sur le site des Assises nationales des metteurs en scène. Des questions transversales sont à nos thématiques notamment concernant le travail illégal / invisible, sujet sur lequel les metteurs en scène sont à la croisée des questions: les temps de travail de préparation ou recherche de production sont invisibles.

Antonia Vitti (SFA CGT) informe que le 31 janvier à 19h aura lieu au Complexe du rire un événement, avec des députés et anciens députés, sur les artistes-auteurs, qui sont particulièrement touchés par les problématiques de statut.

Marjorie Glas (coord. COREPS) ajoute que des invitations ont été lancées au COREPS Occitanie sur la convention de lutte contre le travail illégal dans leur région. Concernant le CHSCT de la branche cinéma et audiovisuel, la prise de contact est en cours.

Demande de chiffres emploi à France Travail Scènes et Images

Marjorie Glas (coord. COREPS) informe qu'il faut faire une demande officielle auprès de France Travail Scènes et Images pour obtenir la déclinaison régionale des chiffres. Il s'agit de comprendre en quoi consiste la hausse et de poser des hypothèses pour expliquer ces chiffres.

Pierre Desmaret (Fédé FO) explique qu'il y a des polémiques autour des chiffres nationaux, Sabine peut-elle nous dire s'il y a une différence entre les chiffres des inscrits et les chiffres des personnes indemnisées ?

Sabine Danquigny (France Travail Scènes et Images) répond qu'on est intermittent lorsque les droits sont ouverts aux annexes 8 et 10 : cela vaut pour les primo-entrants. Un intermittent qui a bénéficié des annexes 8 et 10, qui aujourd'hui n'a plus de droits mais qui n'a pas changé, reste dans la liste des intermittents mais non indemnisés. La question se pose pour les personnes qui sont en cours de renouvellement.

Mise en place d'un planning de travail sur la convention régionale de lutte contre le travail illégal

Marjorie Glas (coord. COREPS) précise qu'un temps d'échange sera prochainement organisé avec le COREPS Occitanie (entre février et avril, selon la disponibilité des personnes). Quel serait le moment idéal pour mettre en place cette convention au niveau régional ?

Sabine Danquigny (France Travail Scènes et Images) suggère de demander à Aurore de France Travail Services d'être présente.

Anne Carrier Dornier (FEVIS / Profedim) demande si on a fait le tour de toutes les organisations pour avoir leur accord. Est-ce que tout le monde s'est prononcé ? Qui est favorable ? De son côté, le retour du national est mitigé sur cette question. Le syndicat semble plutôt favorable à conserver simplement une version nationale de la convention.

Marjorie Glas précise qu'il est possible de travailler cette question sans que toutes les instances soient signataires.

Vincent Bady (SYNAVI) redemande quel est l'intérêt d'une convention régionale en plus de la nationale ?

Marjorie Glas (coord. COREPS) répond que la convention régionale se veut mieux-disante que la nationale, avec des structures régionales très emblématiques signataires qui proposent d'être exemplaires en la matière. C'est un enjeu de communication et de sensibilisation à l'échelle régionale.

Anne Carrier Dornier (FEVIS / Profedim) considère que s'il s'agit d'un enjeu de communication en région, il peut peut-être décorrélérer le fait de retravailler les textes en profondeur ? Il ne faut pas négliger le temps de travail. Si tout le monde est d'accord avec la convention nationale, il est possible de communiquer dessus.

Antonia Vitti (SFA CGT) répond qu'il ne s'agit pas seulement d'une action de communication. Le national met tout le monde d'accord au niveau symbolique mais pose des difficultés pour les petites structures. L'intention est de décliner au niveau régional pour les petites structures, en tenant compte des particularités des territoires.

Vincent Bady (SYNAVI) se dit contre toutes les formes de travail illégal, mais il y a bel et bien une réalité de secteur à prendre en compte : beaucoup de structures et de personnes sont en voie de professionnalisation. Les financements publics étant ce qu'ils sont, un grand nombre de structures sont en dehors des clous. Il est important d'adapter le contenu de la convention aux petites structures et à la réalité du secteur.

Anne Carrier Dornier (FEVIS / Profedim) ajoute qu'être mieux-disant c'est être encore plus protecteur contre le travail illégal. Il est impossible de laisser plus de marge aux petites structures pour faire du travail illégal. Ce serait aller vers le durcissement et non l'assouplissement.

Antonia Vitti (SFA CGT) suggère une intervention pour reposer les bases et un vocabulaire commun. On peut être surpris de ce qui peut être considéré comme travail illégal.

Vincent Bady (SYNAVI) ajoute qu'il ne faut pas oublier la part de travail invisible comme l'a pointé Pierre.

Marjorie Glas ajoute que les restrictions budgétaires risquent de développer le travail illégal.

Clément Peretjatko (Collectif marionnettes AURA) précise que le travail invisible est très présent dans le secteur de la marionnette. Un des enjeux de cette convention était aussi le travail avec les élus pour créer un effet levier.

Marjorie Glas ajoute que l'enjeu est de pointer la responsabilité des donneurs d'ordres : il faut faire un travail de sensibilisation sur toute la chaîne de responsabilité.

Ubavka Zaric (DRAC AURA) ajoute qu'en Occitanie, ils ont décliné la convention assez rapidement car les organisations salariales étaient moteur sur ce territoire, notamment dans le secteur de la musique. Il serait très intéressant de les entendre avant de faire des choix. Pose la question des bénéficiaires / risques : il s'agit d'un engagement moral contraignant pour beaucoup de compagnies et d'employeurs mais aussi pour les intermittents. Il faut réfléchir à la bonne solution qui serait protectrice à la fois des structures et des salariés.

Pierre Desmaret (Fédé FO) est d'accord avec Anne Carrier Dornier concernant le fait d'en rester à l'échelon national. On risque d'aggraver des contraintes. Mais des discussions doivent être lieu avec le secteur musical : il y a un effort à faire pour ceux qui sont mis dans l'obligation d'accepter des conditions inacceptables (le chapeau par exemple).

Marjorie Glas conclut qu'il y a besoin de plus d'éléments pour statuer. Elle va fournir les textes de la convention nationale ainsi que celle d'Occitanie.

Identification des écoles supérieures avec lesquelles collaborer autour de la sensibilisation à la responsabilité sociale des entreprises du spectacle

Marjorie Glas rappelle le contexte du travail mené par le groupe sur la responsabilité sociale des directions. Différents cas de maltraitance ont été identifiés. Le groupe a travaillé à formuler face à cela des préconisations, allant du contrôle à la conditionnalité des nominations. Il est apparu là-dedans qu'il était nécessaire de former les employeurs et les futurs employeurs ainsi que les salariés et les futurs salariés, et pas seulement les administrateurs.

Un travail a été mené sur les critères qui pourraient être retenus d'une bonne santé sociale d'une entreprise.

Un gros enjeu sur la formation initiale a été identifié. Il faudrait identifier des écoles qu'on pourrait contacter pour travailler avec elles sur ces questions.

Emmanuel Chow-Chine (AFDAS) explique qu'une demande a été faite par les syndicats dans le cadre du COEF pour travailler autour des parcours de formation initiale. Des structures ont été identifiées sur les parcours d'alternance : Université Savoie Mont Blanc, Lyon 2. Grim Edif propose d'autres formations sur le volet technique.

Sabine Danquigny (France Travail Scènes et Images) ajoute qu'il y en a plus dans le privé que dans le public. Certaines de ces instances sont aussi preneuses d'échanges avec le COREPS.

Emmanuel Chow-Chine (AFDAS) précise que Nadine Bues de l'Université Savoie Mont Blanc a été surprise de voir que 10 à 15% des apprentis connaissent des problématiques de burnout car ils sont sur-sollicités par leurs employeurs.

Marjorie Glas ajoute qu'il serait utile d'élargir le profil des structures de formation au-delà de celles qui pratiquent l'alternance.

Vincent Bady (SYNAVI) informe qu'à l'ENSATT il est possible d'organiser des rencontres entre syndicats et étudiants justes sortis du cursus. A terme, il faudrait pouvoir intervenir davantage sur la question des droits sociaux et de la responsabilité sociale et de s'adresser à tous les métiers.

Marjorie Glas souligne l'enjeu de travailler avec une globalité d'écoles. Une intervention des syndicats ne peut pas faire office de formation.

Ubavka Zaric (DRAC AURA) ajoute que la question de la formation est extrêmement importante. Le volet de la professionnalisation, quel que soit le domaine artistique, est très mal traité. Spontanément on pense aux métiers administratifs mais il y a un vrai enjeu de former les métiers artistiques, en tant que futurs salariés, mais qui peuvent aussi devenir des employeurs. Comment faire ? Ce sujet peut d'abord être travaillé avec les directions. Il faut d'abord identifier quels sont les formations et établissements avec qui on veut travailler.

Isabelle Fresson (SYNAVI) trouve qu'il serait intéressant de rentrer dans les conservatoires, notamment de la musique, où les formations sont très individualisées, sans interventions extérieures. Les étudiants ne savent pas ce que sont les cachets, le brut, le net...

Bertrand Furic (Jazz(s)RA) ajoute qu'au niveau national on a conscience que l'alternance est à travailler. A l'APEJS, il y a l'intervention d'intervenants extérieurs. Dans l'avenir, il y aura un travail de croisement entre les cursus : il faudrait que ces sujets là soient abordés.

Vincent Bady (SYNAVI) revient sur la responsabilité sociale : il s'agit aussi peut être des droits sociaux pour l'ensemble des travailleurs du secteur qu'ils soient employeurs ou salariés. Quels sont les moyens du COREPS ou du COEF là-dessus ?

Marjorie Glas répond que le COREPS peut être en place des concertations, des espaces de dialogue. Cela est d'autant plus intéressant car il n'y a aucun espace de concertation au niveau national. Cela permettrait de voir là où sont les blocages et quelles améliorations peuvent être apportées.

Emmanuel Chow-Chine (AFDAS) rejoint cet avis. Il faudrait voir quelles sont les attentes des écoles et des employeurs sur les compétences attendues.

Ubavka Zaric (DRAC AURA) explique que les questions de professionnalisation sont très complexes. Suite à l'AAP Métiers d'avenir France 2030, un certain nombre d'écoles se sont fortement mobilisées pour déposer un projet de grand campus des métiers du spectacle vivant. Ils n'ont finalement pas déposé le dossier mais travaillent avec le rectorat sur ce campus élargi. Donc il n'y a rien d'encore opérationnel mais ce serait intéressant d'en discuter avec eux. Il faut faire un état des lieux de ce qui existe aujourd'hui.

Clément Peretjatko (Collectif marionnettes AURA) précise dans le secteur de la marionnette il y a une école nationale. Les étudiants sont très précarisés. Il faut donc travailler pour aider les étudiants à leur sortie d'école mais il faut aussi penser à ce qui se passe pendant le temps des études.

Marjorie Glas propose de fixer en avril ou en mai un premier temps de rencontre. Il faudra identifier les écoles avec Fanny. Et proposer un ordre du jour spécifiquement dédié à un temps d'échange. Avec environs 15 écoles.

Sabine Danquigny (France Travail Scènes et Images) trouve qu'il serait intéressant qu'il y ait la DREETS dans ces groupes car ces questions sont aussi traitées au COEF.

Antonia Vitti (SFA CGT) trouve qu'il est important que ça ne repose pas que sur des personnalités.

Vincent Bady (SYNAVI) suggère de demander que le représentant de la formation professionnelle à la région participe.

Emmanuel Chow-Chine (AFDAS) s'en fera l'écho au COEF. Les enjeux sont les mêmes mais la dynamique est plutôt sur COREPS car le COEF est essoufflé.